

Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) Sud Berry : où en est-on ?

Le cheminement de création se poursuit. En effet, il faut en moyenne 10 ans pour créer un PNR. Le projet est aujourd'hui à l'étape d'étude d'opportunité renforcée.

L'idée de création d'un PNR a germé en 2016 après le constat par les élus du Berry St-Amandois (Cher) que ce territoire recèle des richesses patrimoniales de grande qualité mais trop souvent méconnues, peu mises en valeur et fragiles à l'image du bocage, paysage typique du sud Berry. Un cadre de vie et des valeurs authentiques qui pourraient disparaître par banalisation. Ils constataient également que l'élaboration de stratégies et de plans d'actions pouvaient rester lettre morte faute de moyens suffisants pour les animer ou les mettre en œuvre. Alors comment protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel ? Comment disposer de financements, d'outils et de moyens humains pour engager des projets pour l'avenir ?



L'outil Parc Naturel Régional est apparu comme une réponse pertinente pour répondre à ces questions mais aussi développer un aménagement du territoire et une économie locale qui prendraient appui sur ses ressources intrinsèques (productions agricoles et artisanales typiques, patrimoine immatériel, culturel et vivant berrichon). De plus, le label parc régional est reconnu nationalement et internationalement pour sa qualité et son exigence et pourrait être un moyen de mieux se faire connaître en vue d'attirer nouveaux habitants, touristes et porteurs de projets.

La logique patrimoniale a conduit à étendre l'idée du projet au Pays de la Châtre en Berry dans l'Indre avec lequel de nombreux points communs existent. En effet, ce label attribué par l'Etat s'adresse à des zones rurales habitées mais fragiles à forte valeur patrimoniale et dont les collectivités locales avec l'aide de la Région s'organisent pour porter un projet de développement durable consigné dans une charte.



Un PNR a 5 missions fondamentales qu'il décline en fonction de ses enjeux locaux :

- Préserver, gérer les paysages et les patrimoines naturels et culturels
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics
- Conduire des expérimentations et contribuer à des programmes de recherche

Ses moyens d'actions sont ceux de l'incitation, la médiation, l'animation territoriale, la sensibilisation et l'éducation des publics. Il relève du droit commun et n'a pas de moyens de coercition. Il n'a pas de pouvoirs réglementaires.

En 2019, la Région Centre-Val de Loire compétente pour engager la démarche de création a mené une étude d'opportunité. L'élaboration du projet est un long processus de construction et de concertation qui doit passer par plusieurs étapes avant d'espérer obtenir le précieux label. Il faut ainsi déterminer le périmètre d'étude, les axes de travail et les modalités pratiques (organisation et financement) pour la mise en œuvre de la charte.

En 2020, la 1ère étape officielle fut la remise au Préfet de Région du dossier d'opportunité puis l'organisation de la visite de rapporteurs nationaux sur un territoire de 133 communes allant de la vallée de la Creuse au sud-ouest jusqu'au Dunois au nord-Est. Si dans sa réponse en janvier 2021, le Préfet reconnaît la qualité des patrimoines du Sud Berry, toutefois le périmètre a été jugé trop important et pas assez cohérent sur le plan des paysages. Depuis début 2022, la Région et les 2 pays retravaillent la copie pour un dossier d'opportunité révisé et concentré sur les secteurs les plus remarquables.

Un second périmètre d'étude à 102 communes centré sur le Boischaut et la Marche a donc été retravaillé. Il faut maintenant démontrer l'implication des collectivités à porter la démarche. Puis avec les acteurs du territoire définir les grands enjeux et orientations du futur projet commun.

Aussi afin de mieux appréhender les différentes missions d'un parc régional, une délégation d'une trentaine d'élus a ainsi découvert le fonctionnement et les actions du parc régional de Millevaches en Limousin le 11 octobre 2023.

Une structure de préfiguration pour suivre le projet devra être également créée si l'Etat donne un avis favorable sur cette nouvelle mouture. Alors s'engagera le processus d'élaboration et d'écriture de la charte du parc : la feuille de route de l'action à 15 ans qui précise les mesures et les actions à mener dans le cadre des compétences dévolues à chacun.

Le processus prévoit encore de nombreuses étapes et consultations avant le classement avec notamment une enquête publique puis la décision d'adhésion au projet de chacune des communes, communautés de communes au projet.



58 territoires français sont aujourd'hui labélisés parc naturel régional, une douzaine sont en projet. Chacun propose des actions différentes car ils s'appuient sur les besoins spécifiques de leur territoire mais toujours en visant un développement durable fondé sur leurs patrimoines et ressources.

⇒ Retrouvez plus d'informations sur les sites web des Pays de la Châtre en Berry (rubrique : *Le pays en actions*) et Berry St-Amandois (rubriques : *Stratégie/études et projets*)

Auteur : Mission PNR Sud Berry (projet.pnr.sudberry@gmail.com)

Date : octobre 2023